



# APPEL À CANDIDATURES

**Résidence de création  
pour la façade et les abords  
du Centre d'art contemporain de Pontmain (53)  
Septembre 2024 > juin 2025**

Date limite de dépôt des candidatures : 31/12/23



Depuis 1999, et au rythme de trois expositions par an, le centre d'art mène une politique de diffusion de l'art contemporain grâce à des expositions personnelles et collectives. Dans un contexte rural, Pontmain est une commune de 800 habitants située à la croisée de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire. Il est géré par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et bénéficie du soutien du Conseil départemental de la Mayenne, de la Région des Pays de la Loire et du Ministère de la Culture (Drac Pays de la Loire).

Sur trois niveaux, le centre d'art dégage un espace d'exposition de 200 m<sup>2</sup>, des espaces de travail, une salle pédagogique et des logements. L'accueil en résidence de deux artistes chaque printemps, est l'une des missions prioritaires du centre d'art.

Sortant de son dispositif habituel, le Centre d'art contemporain de Pontmain lance un appel à candidature pour une résidence de création inédite, qui donnera lieu à la réalisation d'une œuvre sur la façade du centre d'art, assortie d'une exposition de l'artiste lauréat.

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais souhaite que le bâtiment devenu centre d'art contemporain en 1999 soit mis en valeur comme un lieu culturel de manière plus identifiable en travaillant la façade et les abords.

L'objectif est d'améliorer la visibilité du lieu et son identification comme un lieu artistique ouvert au plus grand nombre.

## CONTEXTE

### LE CENTRE D'ART : HISTORIQUE

Le Centre d'art contemporain de Pontmain mène une programmation variée, présentant la richesse des formes et démarches artistiques actuelles. Au cœur de ses missions : la sensibilisation à l'art contemporain, le soutien à la création et la diffusion d'expositions. Depuis plus de 20 ans, il a accueilli plus de 200 artistes, 65 expositions, 50 artistes en résidence, 3000 visiteurs chaque année (habitants, scolaires, vacanciers...).

Le centre d'art, voit le jour en juillet 1999 sous l'impulsion d'élus locaux et de partenaires (Etat, Région, Département). Ancré dans le contexte religieux de Pontmain, les artistes étaient invités jusqu'en 2004 à aborder le thème du « sacré » dans leurs expositions. A partir de 2005 cette thématique n'est plus priorisée, permettant de traverser tous les sujets.

Les actions portées par le centre d'art s'inscrivent dans un projet culturel de territoire plus large qui s'appuie également sur une saison de spectacle vivant, un réseau de 9 médiathèques et une école de musique.

### LE CONTEXTE PATRIMONIAL, ENVIRONNEMENTAL

Le village de Pontmain se situe en Mayenne, au Nord de la Région des Pays de la Loire, à la frontière immédiate de la Bretagne et de la Normandie. Les paysages environnants du village se composent de bocages, petits ruisseaux, chemins creux, sous-bois, champs, collines et vallons. Une grande diversité d'arbres (chênes, noyers, châtaigniers, merisiers....) parfois centenaires, borde les champs pour former des haies bocagères : un paysage qui offre un abri idéal pour la faune et la flore.

En 1871, la Vierge serait apparue à des enfants. Jusqu'alors simple hameau (doté d'une chapelle médiévale et de quelques maisons), un village sort de terre à partir de cette date. Une basilique dans un style néogothique est érigée ainsi qu'un centre d'accueil pour les pèlerins (200 000 pèlerins-touristes estimés sur le village chaque année), diverses maisons et bâtiments en granit, une chapelle en béton construite dans les années 60 (vitraux du maître verrier Gabriel Loire ayant étudié à l'école du Bauhaus), un parc botanique...

Aujourd'hui le village compte près de 800 habitants, il accueille notamment une congrégation de missionnaires, mais au-delà de cette vie religieuse, c'est également un lieu de vie quotidien. Un maison de retraite, un foyer d'hébergement et de travail pour les personnes en situation de handicap, un centre d'accueil de migrants mineurs, une école, une médiathèque, des équipements sportifs et de loisirs, un site industriel avec une importante laiterie (qui emploie près de 200 personnes) un centre d'incinération de déchets, également des entreprises du bâtiment (menuisier, charpentier...) et des commerces de proximité (restaurant, boulangerie...).

## LE BÂTIMENT DU CENTRE D'ART

Ancien hospice, puis maison de retraite, le bâtiment devient un centre d'art contemporain en 1999 et pour ce faire connaît deux phases de travaux (1999 et 2010). À l'automne 2024, le centre d'art fera l'objet d'une rénovation énergétique. La série de travaux prendra en compte le projet artistique retenu.

### Description des extérieurs du bâtiment :

Le centre d'art est mal identifié. L'aspect général renvoie bien plus à un bâtiment administratif qu'à un lieu culturel\*. Le traitement des murs et des sols est disparate tant au niveau des multiples matériaux choisis, que des couleurs. A noter que le muret en pierre sèche le long de la ruelle du lavoir va être enlevé ce qui va ouvrir la vue sur le pignon ainsi que sur la chapelle située à l'arrière du bâtiment.

- 200m<sup>2</sup> de façade frontale : 27 m de long, 8 m de hauteur
- 70m<sup>2</sup> de pignon : 8.5 de long x 6 m de haut
- petite chapelle en retrait du bâtiment : 3m x 4m au sol

[Un dossier de photographies est disponible sur le site web du centre d'art.](#)

## OBJECTIFS DU PROJET

### Une proposition artistique forte sur les extérieurs du centre d'art afin :

- d'affirmer l'usage du lieu comme lieu de création et d'exposition
- de susciter la curiosité et l'envie d'entrer dans le lieu
- de rendre le lieu plus visible en tant que centre d'art au cœur du village

## LES ATTENDUS

### Une création artistique qui :

- intervienne en premier lieu sur la façade du centre d'art (pour une durée de 10 ans);
- prenne en compte les abords directs du centre d'art, place le lieu dans son environnement et parvienne à lier les différents espaces (allée, rampe, escalier...);
- s'intègre dans le contexte environnemental et patrimonial, celui d'un lieu culturel, un service public dédié aux arts visuels et à la création dans un environnement culturel et rural.
- permette aux habitants de s'approprier le lieu, à travers des rencontres et des échanges avec des usagers pendant la résidence;
- pourrait s'appuyer sur une démarche participative

\*Retours des visiteurs, des artistes, des habitants... difficulté à trouver le centre d'art, manque de visibilité dans le village.

# LA RÉSIDENCE DE CRÉATION : ORGANISATION ET MODALITÉS

## UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION COMPRENANT

- Une période de recherche (immersion dans le territoire, actions culturelles : rencontres, ateliers...)
- Une période de création (où les actions culturelles seront plus ponctuelles)
- A l'issue de la résidence une exposition de l'artiste lauréat (présentant des œuvres existantes).

## ORGANISATION DE LA RÉSIDENCE

### Lieu de travail et d'hébergement : Centre d'art contemporain de Pontmain

Les espaces de travail disponibles varieront selon les périodes de résidence (travaux de rénovation énergétique entre septembre et décembre 2024 dans certains espaces, un autre artiste en résidence présent au centre d'art au printemps).

- Septembre 2024 à avril 2025 : Espace de travail minimum disponible pour l'artiste 50m<sup>2</sup> (possibilité d'espaces de travail plus grands selon les périodes).
- Mai-juin 2025 centre d'art entièrement disponible pour l'artiste.

### Accompagnement tout au long du projet

L'artiste sera accompagné tout au long du projet par :

- la directrice du Centre d'art contemporain de Pontmain (direction artistique, coordination du projet)
- la chargée des publics et de la communication (notamment autour des actions culturelles pour faire du lien, construire le projet et accompagner l'artiste lors des actions)
- le technicien du centre d'art (recherche de solutions techniques, de matériel, aide au montage-démontage de l'exposition)

## LES ACTIONS CULTURELLES PENDANT LA RÉSIDENCE

Des actions seront organisées et coordonnées par la chargée des publics du centre d'art en lien direct avec l'artiste. Ces actions auront lieu principalement en début et milieu de résidence (40h maximum).

Le public visé (adulte, scolaire...), le type d'action (rencontres, ateliers, stages...) et les partenaires seront à définir précisément entre l'artiste et l'équipe du centre d'art (selon le projet artistique).

### Objectifs des actions culturelles :

- Créer de nouveaux liens avec les habitants
- Créer du lien tout au long de la résidence avec les habitants
- Tenir informés les habitants de l'avancement du projet artistique

## HYPOTHÈSE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSIDENCE

Cette résidence de création s'inscrit dans un projet culturel de territoire qui pourrait connaître d'autres développements dans les mois à venir.

Ainsi, à l'issue de la sélection, l'artiste lauréat pourra être amené à travailler sur une hypothèse budgétaire augmentée qui pourrait permettre la production d'une œuvre plus conséquente.

## **CALENDRIER DE L'APPEL CANDIDATURES**

### **L'appel à candidatures**

Diffusion de l'appel à candidatures : mi-novembre 2023

Date limite d'envoi des candidatures : 31 décembre 2023 minuit

Présélection et convocation de 4 artistes : 23 janvier 2024

### **Pour les 4 artistes présélectionnés**

Envoi des convocations: 23 janvier 2024

Date limite d'envoi des dossiers complets : 15 mars 2024

Audition et sélection des candidats : fin mars, début avril 2024

## **CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE**

Réunion de préparation : mai 2024 (il pourra être demandé à l'artiste de travailler sur 2 hypothèses budgétaires si des financements supplémentaires sont envisagés)

Résidence : septembre 2024 > juin 2025 (10 semaines minimum à répartir sur la période).

Installation de l'œuvre : mai-juin 2025

Vernissage : vendredi 27 juin 2025 18h30

Exposition : 28 juin au 31 août 2025

Durée de présentation de l'œuvre en extérieur : 10 ans

## **CONDITIONS FINANCIÈRES (TTC)**

### **Projet artistique façade et exposition**

Bourse de production : 33 000€ (façade, exposition, transport d'œuvre) budget plancher

Honoraires pour l'artiste : 7 000€

### **Actions culturelles**

Matériel pour les actions culturelles : plafonné à 2 000€

Honoraires : 2 500€ (40h maximum)

Hébergement : pris en charge (logement mis à disposition au sein du centre d'art)

Défraiement kilométriques : plafonnés à 2 400€

### **Pour les 3 artistes présélectionnés mais non retenus :**

Rémunération forfaitaire : 1 000€ par candidat

Dans la mesure où l'artiste retenu a accès à l'ensemble des moyens financiers opérationnels de la résidence et de sa diffusion, il est dispensé de cette rémunérations.

# MODALITÉS DE CANDIDATURE

## UNE SÉLECTION EN DEUX TEMPS

Un appel à candidatures ouvert à tous les artistes (plasticiens, designers, graphistes / candidature individuelle ou collective / pas de projets vidéo).

Les 4 artistes présélectionnés par un jury restreint devront dans un second temps présenter une esquisse (dossier complet détaillé).

### 1. Un appel à candidatures

Les candidatures devront se composer des 4 éléments suivants (au format PDF) :

- Dossier artistique (maximum 10Mo / 40 pages) avec mise en avant des œuvres réalisées pour l'espace public.
- CV (comprenant les actions culturelles réalisées : ateliers, conférences...)
- Lettre de motivation
- Un justificatif de statut professionnel (Siret, Agessa, MDA ou autres)

Attention : Permis B et véhicule obligatoire

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

Envoi des dossiers par mail : [nellychouin@bocage-mayennais.fr](mailto:nellychouin@bocage-mayennais.fr).

### 2. Les 4 artistes présélectionnés devront présenter une esquisse.

- Présentation détaillée du projet pour les extérieurs du centre d'art sur le fond et sur la forme (éléments techniques)
- Simulation sur plan et/ou sur photo
- Budget prévisionnel détaillé (en lien avec l'étude technique du projet artistique)
- Note proposant deux exemples d'actions culturelles envisageables autour du projet artistique (participatives ou non).

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité du travail artistique et de la démarche de l'artiste
- Capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* correspondant au cahier des charges. Adéquation du travail de l'artiste et de sa proposition avec les objectifs et attendus du projet.
- Faisabilité du projet : faisabilité technique de l'œuvre, disponibilité de l'artiste pendant la résidence, disponibilité des œuvres existantes pour l'exposition de clôture.
- Capacité de l'artiste à interagir avec le territoire et mettre en place la méthodologie afférente.

## COMPOSITION DES COMITÉS DE PRÉSÉLECTION ET DE SÉLECTION

**Comité technique qui présélectionne 4 candidats sur dossier :**

- 2 représentants du centre d'art
- 1 représentant du Département de la Mayenne
- 1 représentant arts visuels de la Région des Pays de la Loire
- 1 représentant arts visuel de la DRAC Pays de la Loire

**Jury qui auditionnera les 4 artistes présélectionnés :**

- Direction centre d'art contemporain de Pontmain (1 voix)
- Représentant du Département de la Mayenne (1 voix)
- Représentant arts visuels de la Région des Pays de la Loire (1 voix)
- Représentant arts visuels de la DRAC Pays de la Loire (1 voix)
- Représentant de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (2 voix)
- Artiste (1 voix)